



Paris, le 21 avril 2020

**M. François NOGUÉ**

Directeur des Ressources Humaines du GPU SNCF

2, place aux Etoiles

CS 70001

93633 LA PLAINE SAINT-DENIS Cedex

Objet : Dialogue social

**Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,**

Les Fédérations syndicales CGT – UNSA-Ferroviaire –souhaitent vous faire part de leur désaccord quant à la conduite des discussions que vous instaurez dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, ainsi que des perspectives de reprise d'activité.

Les discussions par SA ou par CSE, au regard de leurs périmètres démesurés, ou encore par activités, ne nous paraissent pas du tout le bon format pour gagner en clarté, en efficacité, et en rapidité. Cela, au contraire, encourage la confusion sur les lieux de décision et favorise les interprétations et applications divergentes des textes ou des mesures. Il nous semble également nécessaire, dans un premier temps, de déterminer rapidement ce qui relève de mesures d'ordre général et transversales à l'ensemble du groupe. Ces différents niveaux de concertation ne devant pas conduire à dédouaner l'entreprise de ses responsabilités d'employeur.

Nous estimons ainsi qu'il faut déterminer plus précisément ce qui est du domaine du décisionnel, et donc de la mise en place de directives, ce qui relève du domaine de la déclinaison applicative, et enfin les dispositions temporaires en lien avec la crise sanitaire.

L'efficacité doit guider la répartition des rôles entre le niveau central, le domaine professionnel et l'échelon territorial.

Le niveau central doit définir et prescrire, après négociations avec les Organisation Syndicales Représentatives, les normes et les décisions stratégiques, de manière à garantir la réalisation de l'objectif (production du train, protection des salariés, sécurité ferroviaire et des personnels)

et l'égalité de traitement. Le domaine professionnel doit appliquer, et non interpréter, les normes et les décisions en fonction des spécificités des métiers (risques, contacts externes, contraintes liées aux outils de travail...). L'échelon territorial doit contrôler la bonne mise en œuvre, au plus près du terrain, des normes et des décisions définies, et assurer la cohérence et la coopération entre les Services.

Se pose également la question de la nécessité d'avoir, au niveau groupe, des lignes métiers transversales et prescriptrices pour l'ensemble des SA ou activités, ainsi que la création d'un dispositif de dialogue national pour traiter de ces sujets. En ce sens, nous sommes favorables à l'organisation d'une table ronde de cadrage au niveau GPU, avec la présence de l'ensemble des lignes métiers. Ainsi, la première table ronde pourrait fixer une méthodologie et un calendrier pour les discussions par métier, s'en suivraient des tables rondes métiers qui doivent permettre d'approfondir les sujets liés à la crise. Ce fonctionnement par ligne métier doit se pérenniser et poser les bases d'instances métiers futures garantes de l'application commune des prescriptions.

En outre, ces tables rondes ne sauraient accélérer une reprise précipitée de la production avant dé-confinement ou déresponsabiliser les CSE de leurs prérogatives. Dès lors, il apparaît essentiel de définir clairement en central quelles sont les activités dites « essentielles » pendant la période. L'exemple de SNCF Réseau illustre à souhait cette impérieuse nécessité, d'autant qu'à chaque déclinaison dans les zones de production et établissements, des latitudes d'appréciation viennent remettre en cause les décisions et orientations nationales. Il en est de même pour la Direction de la Sécurité.

D'un point de vue du dialogue social territorial, la notion de « Région » doit être précisée. Elle ne peut en aucun cas faire référence à l'actuel découpage administratif français, beaucoup trop éloigné du terrain et de la production. Nous proposons que le périmètre soit donc celui des anciennes régions SNCF, y compris l'Île-de-France, ce qui correspond mieux aux bassins de production ferroviaire et d'emplois.

Dans ce cadre, il convient d'étudier la particularité du site de Saint-Denis et du périmètre des services y résidant afin qu'ils ne soient pas oubliés dans toutes leurs composantes.

Sans préempter les négociations à venir sur la mise en place d'instances territoriales pérennes, mais afin de répondre au mieux à la situation actuelle, la désignation d'un représentant territorial du GPU doté d'un pouvoir décisionnaire et d'application doit permettre aux Organisations Syndicales Représentatives une interpellation permanente pour une résolution rapide des questions en suspens et difficultés constatées.

Nous proposons donc que pendant la période de confinement, étant donné la lourdeur des téléconférences, une réunion régulière se déroule

avec les représentants syndicaux territoriaux des Organisations Syndicales représentatives sur le périmètre du GPU.

Nous demandons également l'ouverture d'une négociation d'un accord, afin de mettre en place de manière pérenne cette nouvelle instance de dialogue social territorial.

Les Fédérations syndicales CGT - UNSA-Ferroviaire vous sollicitent pour avoir un échange sur ces sujets et restent disponibles pour de plus amples précisions.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

CGT Cheminots

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Brun', with a long horizontal stroke extending to the right.

Laurent BRUN

UNSA-Ferroviaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Mathis', with a large, stylized loop.

Didier MATHIS